

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

PSC/HLS/09 (2022)

**CONCLUSIONS DU 9^{ÈME} SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE, PROCESSUS D'ORAN**

**« Renforcer la coopération entre le CPS de l'UA et l'A3 »
7- 9 Décembre 2022, Oran, Algérie**



CONCLUSIONS DU 9^{ÈME} SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

« Renforcer la coopération entre le CPS de l'UA et l'A3 » 7- 9 Décembre 2022, Oran, Algérie

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de Paix et des Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et les Membres africains du Conseil de Sécurité des Nations unies (A3) en collaboration avec le Département des Affaires politiques de la Paix et de la Sécurité de la Commission de l'UA (CUA), le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont organisé le 9^{ème} Séminaire de Haut niveau sur la Paix et la Sécurité en Afrique : *Aider les nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) à se préparer pour aborder les questions de paix et de sécurité sur le Continent*, du 7 au 9 décembre 2022 à Oran en Algérie. Le Séminaire s'est tenu conformément au Communiqué [[PSC/AHG/COMM/1.\(CCCXCVII\)](#)] adopté par le CPS lors de sa 39^{ème} réunion tenue au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement à New York le 23 septembre 2013, qui a passé en revue le partenariat entre l'UA et l'Organisation des Nations unies (ONU) dans le domaine de la paix et de la sécurité et, qui a, entre autres, décidé de la nécessité du « renforcement des consultations entre le Conseil de paix et de sécurité et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de s'assurer que les décisions adoptées par le Conseil sont effectivement promues et défendues au Conseil de sécurité ».

II. OBJECTIF PRINCIPAL

2. En droite ligne des séminaires précédents, et ce, depuis le Séminaire inaugural qui s'est tenu en 2013, le 9^{ème} Séminaire de Haut niveau a cherché à contribuer et à davantage renforcer la capacité de l'A3 à promouvoir, articuler et défendre efficacement les positions africaines communes sur les questions de paix et de sécurité concernant le Continent, dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à renforcer davantage la collaboration entre le CPS de l'UA et l'A3.

3. Le Séminaire s'est appesanti sur la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, le terrorisme et l'extrémisme violent, l'imposition de sanctions par les organisations internationales et les partenaires des États Membres de l'UA, ainsi que sur l'amélioration de la coordination du CPS et de l'A3 pour renforcer la voix de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.

III. PARTICIPATION

4. Le Séminaire a été présidé par S.E. Geoffrey Onyeama, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale du Nigéria, et Président du CPS pour le mois de décembre 2022. Il a réuni, les représentants des quinze Membres du CPS que sont le Burundi, le Cameroun, Congo, Djibouti, la Gambie, le Ghana, le Royaume du Maroc, la Namibie, le Nigéria (en sa qualité de Président du mois du CPS), le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Les membres actuels de l'A3 suivants ont également participé au Séminaire, à savoir : le Kenya, le Gabon et le Ghana. La République du Mozambique a participé au séminaire en sa qualité de nouveau membre de l'A3.

5. La Commission de l'UA était représentée au plus haut niveau par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, S.E. Ambassadeur Fatima Kyari Mohammed, Représentante permanente de l'UA auprès des Nations unies et le personnel de la Commission de l'UA.

6. L'Organisation des Nations Unies (ONU) était représentée par S.E. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la paix, et S.E. M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès de l'UA et Chef du Bureau de l'ONU auprès de l'UA (UNOAU), ainsi que par des fonctionnaires de l'UNITAR et du SCAD.

7. L'Angola, l'Égypte, l'Éthiopie et le Niger ont également participé au Séminaire en tant qu'Amis du séminaire, tandis que la République du Tchad y a assisté en tant qu'Invité.

8. En outre, les représentants de la Norvège et de la Suisse ont participé au Séminaire en leur qualité de partenaires, tandis que le représentant de l'Institut d'études de sécurité (ISS) a participé en tant que facilitateur.

IV. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

9. Au cours de la cérémonie d'ouverture, S.E. Geoffrey Onyeama, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de décembre 2022, a prononcé un discours liminaire. S.E. Ramtane Lamamra, Ministre des Affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire et de la Communauté algérienne à l'étranger, a prononcé le discours de bienvenue en tant qu'hôte du séminaire. L'allocution principale a été faite par S.E. Dr. Alfred N. Mutua, Secrétaire du Cabinet pour les affaires étrangères et la diaspora de la République du Kenya, en sa qualité de coordinateur de l'A3. Des remarques ont également été faites par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques à la Paix et à la Sécurité. Enfin, un message d'amitié a été délivré conjointement par S.E. Ambassadeur Thomas Guerber, Directeur des Nations Unies au Département fédéral suisse des Affaires étrangères et S.E. Ambassadeur Theresa Loken Ghezil, Ambassadeur de Norvège en Algérie, en sa qualité de partenaires du Séminaire.

V. FORMAT

10. L'ordre du jour du séminaire était axé sur les questions thématiques suivantes :

- a) **Session 1**: Désarmement et contrôle des armes légères et de petit calibre illicites : Faire taire les armes en Afrique ;
- b) **Session 2**: Réponses africaines aux menaces émergentes pour la paix et la sécurité en Afrique ;
- c) **Session 3**: Imposition et application de sanctions par les organisations internationales et les partenaires sur les États membres de l'UA ;
- d) **Session 4**: Meilleure coordination pour renforcer la voix de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- e) **Session 5**: Examen des conclusions du séminaire et clôture.

VI. RÉSUMÉ DES QUESTIONS CLEFS SOULEVÉES PENDANT LE SÉMINAIRE

- A. **Sur le désarmement et le contrôle des armes légères et de petit calibre illicites : Faire taire les armes en Afrique**

11. Les participants ont reconnu les efforts déployés par les États Membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), la Commission de l'UA, les Nations unies et d'autres organisations et institutions spécialisées pour enrayer la circulation illicite des armes. Les participants ont exprimé leur profonde inquiétude face à l'intensification et à la prolifération continues des armes légères et de petit calibre illicites sur le Continent. Ils ont noté que ce fléau était le résultat d'une combinaison de dynamiques nationale, régionale, continentale et mondiale, qui alimentent les conflits sur le Continent en sapant ainsi le noble objectif de l'UA de faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030. Ils ont spécifiquement désigné la région du Sahel-Sahara, la zone du Bassin du Lac Tchad, la région des Grands Lacs et la région de la Corne de l'Afrique, ainsi que la partie nord du Mozambique, comme particulièrement préoccupantes. Ils ont également noté, avec une profonde inquiétude, le nombre croissant de conflits violents sur le Continent, la fragilité des États, l'existence d'espaces non gouvernés dans certains États Membres, la capacité limitée de certains États Membres à gérer efficacement leurs stocks d'armes nationaux, l'existence de frontières poreuses, d'espaces maritimes mal gouvernés, la corruption systémique, les failles dans le commerce mondial des armes, les syndicats du crime organisé, la prolifération des groupes djihadistes, armés et terroristes ; et la persistance de la violence intercommunautaire.

12. Les participants ont reconnu que des programmes efficaces de contrôle des armes et de désarmement sont naturellement des processus complexes, techniques et politiques, qui doivent être mis en œuvre de manière globale. Ils ont également reconnu l'existence d'efforts nationaux, régionaux, continentaux et d'instruments internationaux crédibles, qui témoignent collectivement de l'engagement inébranlable de l'Afrique à lutter efficacement contre le fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites.

13. Dans ce contexte, les participants ont rappelé le Protocole de la SADC sur les armes légères et de petit calibre, le Protocole de Nairobi, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, celle de la CEEAC (Convention de Kinshasa). Ils ont également rappelé les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier l'Aspiration numéro 4, le Traité sur le commerce des armes, la Politique africaine commune de défense et de sécurité de 2002, le Cadre politique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) de 2006, l'Architecture de paix et de sécurité de l'UA (APSA), l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et la Feuille de route principale de l'UA pour les mesures pratiques visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2030. Ils ont également reconnu les efforts du Centre régional pour les armes légères et de petit calibre (RECSA), ainsi que la mise en œuvre soutenue du Mois de l'Amnistie en Afrique de l'UA.

14. En termes de perspectives, les participants ont fait les recommandations suivantes:

- a) Les États Membres doivent continuer à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes, aux moteurs et aux facteurs qui facilitent la prolifération des armes légères et de petit calibre sur le Continent ;
- b) Les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer, ratifier et intégrer dans leur législation nationale les instruments régionaux, de l'UA et internationaux pertinents sur les armes légères et de petit calibre, y compris le Traité sur le commerce des armes ;
- c) Les États Membres de continuer à renforcer la coopération interétatique, notamment par un meilleur partage des informations et des renseignements, ainsi que par des opérations conjointes ;
- d) Souligné l'importance de renforcer la coopération et la collaboration entre l'UA et les Nations unies, les CER/MR et les autres institutions concernées, notamment le Centre régional pour

les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (RECSA) ;

- e) Réitéré la demande formulée dans le Communiqué du CPS [[PSC/PR/COMM.1085 \(2022\)](#)], à la Commission de l'UA d'élaborer d'urgence une stratégie continentale pour lutter efficacement contre le fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et, à cet égard, a appelé à l'élaboration urgente d'une Position africaine commune dans le cadre de la préparation de la 4^{ème} Conférence d'examen du Plan d'action des Nations unies qui se tiendra en 2024 ;
- f) Souligné l'importance d'intensifier le plaidoyer en faveur de l'observation universelle du Mois de l'Amnistie en Afrique (MAA) et a insisté sur la nécessité d'une participation active et significative des civils durant le MAA ;
- g) Les États Membres doivent continuer à verser des contributions volontaires et plus généreuses au Fonds pour la Paix de l'UA, afin de le doter d'un financement plus prévisible et durable pour l'Agenda de l'UA pour la paix et la sécurité, et a appelé à l'utilisation du Fonds pour la Paix sur la base des règles et règlements pour relever les défis de paix et de sécurité auxquels le Continent est confronté ;
- h) Les États Membres à redoubler d'efforts pour remédier aux déficits de gouvernance et consolider l'autorité effective de l'État sur l'ensemble des territoires nationaux, afin d'éviter la création d'espaces non gouvernés et de répondre de manière plus positive aux doléances légitimes de la population ;
- i) Souligné également la nécessité de revoir les capacités nationales, régionales et continentales d'alerte précoce, de prévention, de gestion et de résolution des conflits sur le Continent afin de faire face à la nouvelle dynamique de la sécurité ; et
- j) Encouragé les États Membres à continuer à renforcer leurs capacités nationales en matière d'application de la loi et de gestion efficace des stocks d'armes nationaux. À cet égard, a demandé à la Commission de l'UA de continuer à fournir l'appui technique requis.

B. Sur les réponses africaines aux menaces émergentes pour la paix et la sécurité sur le Continent : Lutter contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique

15. Les participants ont noté avec une profonde inquiétude que l'ensemble du Continent africain est confronté à la menace existentielle du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui ne cesse de croître et de s'étendre. Et ce, malgré l'existence de divers instruments, dont la [décision de Malabo sur le terrorisme](#) adoptée par la 16^{ème} Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en mai 2022, la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée par le 35^{ème} Sommet ordinaire de l'OUA qui s'est tenu à Alger, en Algérie, en juillet 1999, la Déclaration de Dakar contre le terrorisme de 2001, le Plan d'action pour la prévention et la lutte contre le terrorisme de 2002, le Protocole à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 2003, le Plan d'action pour la prévention et la lutte contre le terrorisme de 2004 et le Plan d'action pour la lutte contre le terrorisme de 2005 ; le Protocole à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 2004 ; et les différents mécanismes et dispositifs régionaux de lutte contre ce fléau, dont la Force du G-5 Sahel ; l'initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (RCI-LRA), la Force multinationale mixte (FMM) contre Boko Haram, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique (SAMIM), ainsi que les Processus de Nouakchott, de Djibouti et l'Initiative de Dakar.

16. Les États Membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux, les divers arrangements régionaux ad hoc, la Commission de l'UA, en particulier le Centre africain de recherche et d'étude sur le terrorisme, le Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) et les Nations unies ont été félicités pour les efforts soutenus déployés en vue de lutter efficacement contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique.

17. Les participants ont également exprimé leur reconnaissance à S.E. Abdelmadgid Tebboune, Président de la République algérienne démocratique et populaire et champion de l'UA pour la lutte contre le terrorisme, pour son dévouement personnel, son engagement, son leadership stratégique et ses conseils en matière de lutte contre le terrorisme à l'échelle du Continent.

18. Les participants ont identifié les éléments suivants comme étant certains des défis auxquels sont confrontés les efforts de lutte contre le terrorisme sur le Continent, à savoir : la pauvreté abjecte, la misère et le sous-développement ; le chômage des jeunes ; la marginalisation de certaines communautés ; l'existence d'espaces non gouvernés ; le manque de capacités requises aux niveaux national et régional ; un financement imprévisible, non durable et inadéquat ; le manque de partage de l'information et du renseignement ; des efforts unilatéraux et non coordonnés ; la porosité des frontières ; les nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les plateformes numériques ; l'utilisation de crypto-monnaies ; la prolifération des armes légères et de petit calibre ; la prolifération des combattants terroristes étrangers ; ainsi que l'existence de multiples sources de financement des activités terroristes, notamment le paiement de rançons, l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que le trafic de drogue et les substances psychotropes et le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

19. Dans ce contexte, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres doivent adopter des approches holistiques intégrées, multidimensionnelles et axées sur le développement, qui s'attaquent de manière globale et plus directe aux causes profondes et aux facteurs structurels sous-jacents qui favorisent le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- b) Des réponses robustes qui soient également ancrées dans les communautés affectées et qui favorisent l'inclusion de tous les acteurs concernés, à savoir les femmes et les jeunes, ainsi que les dirigeants communautaires et les chefs de diverses obédiences confessionnelles ; à cet égard, rappelant les dispositions de la déclaration de Bujumbura sur la jeunesse, la paix et la sécurité, les participants ont réitéré le rôle clé de la jeunesse africaine dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en termes de paix et de développement socio-économique en Afrique et ont souligné l'importance de soutenir le processus annuel du dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité ;
- c) La nécessité de synergies et de partenariats stratégiques durables entre tous les acteurs concernés ;
- d) Les États Membres doivent davantage renforcer les capacités nationales en matière de paix et de sécurité, notamment en réglementant efficacement les nouvelles technologies numériques qui facilitent le terrorisme ;
- e) La nécessité de renforcer la coordination, l'harmonisation et la complémentarité des efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme, entre les différents acteurs sur le terrain, y compris par le partage des renseignements et des informations et par des opérations conjointes ;

- f) Le renforcement et la création établir des plateformes, là où elles n'existent pas, pour que les États Membres et les CER/MR partagent leurs expériences et leurs leçons, et dans ce contexte, revitaliser et reproduire les Processus de Nouakchott et de Djibouti dans les autres régions du Continent ;
- g) Assécher effectivement les liens matériels et financiers des organisations terroristes et extrémistes, notamment en réglementant efficacement le cyberspace et en discutant de manière constructive avec les sponsors identifiés, ainsi qu'en désignant et en dénonçant ceux qui aident les groupes terroristes ;
- h) La nécessité de redoubler d'efforts dans la mobilisation d'un soutien prévisible, adéquat et durable pour tous les efforts de lutte contre le terrorisme ;
- i) Accélérer la mise en place de l'Unité de lutte contre le terrorisme au sein de la Force africaine en attente, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence de l'UA ; et
- j) La nécessité pour la Commission de l'UA d'accélérer la mise en place du Comité ministériel sur le terrorisme conformément à la Décision [Ext/Assembly/AU/Dec. (XVI)] de la 16^{ème} Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA tenue le 28 mai 2022 à Malabo, en Guinée équatoriale.

C. Sur l'imposition et l'application de sanctions par les organisations internationales et les partenaires des États membres de l'UA

20. Les participants ont reconnu les dispositions pertinentes de la Charte des Nations unies, de l'Acte constitutif de l'UA et du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et ont rappelé le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1100 \(2022\)](#)] adopté par le CPS lors de sa 1100^{ème} réunion tenue le 15 août 2022, ainsi que le Communiqué conjoint de la 16^{ème} réunion annuelle consultative conjointe entre le CPS de l'UA et le CS de l'ONU tenue le 14 octobre 2022 à New York, États-Unis d'Amérique, en ce qui concerne l'imposition et l'application de sanctions par les organisations internationales et les partenaires des États Membres de l'UA.

21. Les participants ont exprimé leur profonde inquiétude face à la propension de certaines sections de la communauté internationale à imposer unilatéralement des sanctions contre les États Membres de l'UA. Ils ont également exprimé leur profonde inquiétude quant à l'imposition de sanctions par les Nations Unies et certaines organisations internationales contre les États Membres qui luttent pour protéger leur souveraineté, leur unité nationale et leur intégrité territoriale.

22. En termes de recommandation, les participants ont proposé ce qui suit:

- a) La nécessité d'effectuer de missions d'enquête et de consultations approfondies avec les Communautés économiques régionales, les Mécanismes régionaux et l'UA avant l'imposition de sanctions à l'encontre de tout État Membre de l'UA ;
- b) La nécessité de veiller à ce que les sanctions soient mesurées, proportionnées, adaptées au contexte, appliquées de manière objective, intelligente et strictement ciblée sur les auteurs de la violence et de l'instabilité, ainsi que sur les fauteurs de troubles ;
- c) Élaborer des mécanismes d'examen et établir des critères clairs pour les sanctions, afin de s'assurer que les sanctions atteignent les objectifs visés afin d'éviter l'impact socio-

économique des sanctions sur la population générale et les dommages collatéraux sur les pays voisins ;

- d) Les États Membres doivent soutenir l'appel à la levée des sanctions unilatérales imposées par une organisation internationale contre certains États Membres de l'UA ;
- e) Les États Membres doivent s'abstenir de reconnaître les mesures coercitives unilatérales ou la législation imposée à tout État au-delà des frontières territoriales qui contreviennent aux principes reconnus du droit international, conformément à la Décision adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 31^{ème} réunion ;
- f) Entreprendre des évaluations techniques complètes avant la levée générale des embargos sur les armes, imposés aux États Membres ;
- g) Les Nations unies et les organisations internationales concernées doivent toujours veiller à ce que les sanctions imposées aux États Membres de l'UA n'aient pas d'impact négatif sur la capacité des États Membres concernés à défendre efficacement leur souveraineté, leur unité nationale et leur intégrité territoriale ;
- h) La nécessité d'accélérer la mise en place et l'opérationnalisation du sous-Comité du CPS sur les sanctions et le renforcement des capacités du Comité d'Experts du CPS en matière de sanctions.

D. Sur le CPS de l'UA et l'A3 : Une meilleure coordination pour renforcer la voix de l'Afrique au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU

23. Les participants ont pris note de la présentation du projet du Manuel sur les engagements et la coordination du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine et des Membres africains du Conseil de Sécurité des Nations unies et, à cet égard, ont demandé à la Commission de l'UA de diffuser le projet à tous les États Membres de l'UA pour qu'ils apportent leurs contributions avant que le projet consolidé ne soit à nouveau soumis à l'examen du CPS, dans les meilleurs délais ;

24. Les participants ont également pris note du travail de la Mission permanente d'observation de l'UA auprès des Nations unies, à New York, en tant que Secrétariat et dépositaire de la mémoire institutionnelle de l'A3. Ils ont exprimé leur appréciation à la Mission permanente d'observation de l'UA pour son travail remarquable en tant que Secrétariat de l'A3 et ont noté, avec préoccupation, les défis de capacité institutionnelle auxquels la Mission permanente d'observation est confrontée. Dans ce contexte, ils ont remercié la République algérienne démocratique et populaire, la République fédérale du Nigéria et le Royaume du Maroc d'avoir déployé, à leurs propres frais, du personnel pour renforcer davantage les capacités en ressources humaines de la Mission d'observation permanente de l'UA.

25. Les participants ont en outre noté, avec satisfaction, les réalisations importantes enregistrées par l'A3 depuis le lancement du [1^{er} Séminaire de Haut niveau](#) en 2013, à Oran, en Algérie. Ils ont félicité les membres actuels de l'A3 (Gabon, Ghana et Kenya) pour ces réalisations et ont encouragé le nouvel A3 à continuer à renforcer leur unité et leur coordination en vue d'amplifier plus efficacement et d'être le fer de lance de la voix africaine et de la position commune sur les questions de paix et de sécurité africaines dans l'ordre du jour du Conseil de Sécurité des Nations unies ;

26. La République du Kenya, membre sortant de l'A3, a été particulièrement félicitée pour sa contribution exemplaire et en tant que coordinateur de l'A3. Le Séminaire a encouragé les membres restants et entrants de l'A3 à continuer à renforcer leur unité et leur coordination en vue d'amplifier

et de faire valoir plus efficacement la voix et la position commune de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité africaines dans l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies.

27. Les participants ont formellement félicité la République du Mozambique pour son élection en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité et ont exprimé l'espoir de l'Afrique de voir ce pays contribuer à la défense des positions africaines communes au sein du Conseil de Sécurité des Nations unies.

28. En ce qui concerne la voie à suivre, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- a) Revitalisation de la réunion de coordination mensuelle entre le Président du CPS et l'A3 ;
- b) L'A3 doit continuer à renforcer ses relations avec le Groupe Africain élargi accrédité auprès de l'ONU à New York, ainsi qu'avec d'autres groupements régionaux ;
- c) L'A3 doit poursuivre sa réflexion sur les modalités de réalisation de missions conjointes de terrain, entre le CPS de l'UA et le CSNU ;
- d) La nécessité de continuer à renforcer les capacités des experts de l'A3, tant ceux de New York que ceux d'Addis-Abéba, ainsi que du Comité d'Experts du CPS ;
- e) Félicité la Commission pour la compilation du projet de manuel sur l'interaction et la coordination entre le CPS et l'A3 ; et a demandé aux experts du CPS et de l'A3, avec l'appui de la Commission de l'UA, de revoir le projet de manuel et de le soumettre au CPS et à l'A3, au niveau des ambassadeurs, pour examen et approbation;
- f) Développer un système de gestion des connaissances crédible et un archivage numérique pour la mémoire institutionnelle de l'A3 ;
- g) Élaborer une matrice sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résultats des conclusions du Séminaire de Haut niveau ;

VII. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

29. Au cours de la cérémonie de clôture, des déclarations ont été faites par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ; S.E. Ramtane Lamamra, Ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger de la République algérienne démocratique et populaire et de S.E. Geoffrey Onyeama, Honorable Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria et Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine pour le mois de décembre 2022.

30. Le Représentant permanent de la République de Namibie auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur Emilia Ndinelaio Mkusa et le Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'ONU, S.E. Ambassadeur Harold Adlai Agyeman, ont prononcé la motion de remerciement au nom du CPS et de l'A3. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et, en particulier, aux autorités d'Oran pour leur généreuse hospitalité et les excellentes installations mises en place pour assurer le bon déroulement et le succès du 9^{ème} Séminaire de Haut Niveau. Ils ont également exprimé leur gratitude à l'UNITAR, à la Norvège et à la Suisse, pour leur soutien continu à l'organisation réussie du Séminaire de Haut Niveau et se réjouissent d'avance de la tenue réussie du 10^{ème} Séminaire de Haut Niveau à Oran, Algérie.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Peace and Security Council

High Level Seminar - Conclusions

2022-12-07

Conclusions of the 9th High-Level Seminar on Peace and Security in Africa, 7-9 December 2022, Oran, Algeria.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1775>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)